

DECISION

Décision DAS-2024-08 portant attribution de subvention au CASIR

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN

- Vu le code de l'éducation, notamment en ses article L715-2 et L715-3,
Vu la délibération n°2020-03-06 du conseil d'administration de l'INSA Rouen portant délégation de pouvoir au directeur,
Vu la demande de subvention présentée par le CASIR en date du 24 novembre 2023,

DECIDE

Article unique

Une subvention d'un montant de 17 000 euros est attribuée au CASIR.

A Saint Etienne du Rouvray, le 25 janvier 2024

Le Directeur de l'INSA Rouen


Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

Comité d'Actions Sociales **INSA Rouen**
685 Avenue de l'Université
BP8
76801 Saint Etienne du Rouvray
T : 02-32-95-65-72
Email : casir@insa-rouen.fr

Saint Etienne du Rouvray,
Le 24/11/2023.

Monsieur Pascal Williams, Président du CASIR

A

Monsieur Mourad Boukhalfa, Directeur de l'INSA de Rouen Normandie

Objet : Demande de subvention 2024

Monsieur Le Directeur,

Suite à l'envoi de notre bilan, nous vous sollicitons afin de bénéficier d'une nouvelle subvention d'un montant de 17 000€ pour l'année 2024.

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de mon profond respect.

INSA ROUEN
C.A.S.I.R.
Comité d'Actions Sociales
Avenue de l'Université - B.P. 8
76801 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
02 32 95 65 72

Pascal Williams
Président du CASIR



24.11.23